

# AVIS PUBLIC



## RÈGLEMENTS NUMÉROS 2211, 2212 ET 2213 ENTRÉES EN VIGUEUR

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 1er décembre 2014, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté les règlements suivants :

- Règlement numéro 2211 intitulé: « *Règlement autorisant un emprunt de 2 710 000 \$ pour des travaux de protection et d'amélioration des bâtiments* »;
- Règlement numéro 2212 intitulé: « *Règlement autorisant un emprunt de 275 000 \$ pour l'acquisition de véhicules, de machinerie, d'outillage et d'équipements* »;
- Règlement numéro 2213 intitulé: « *Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour l'acquisition d'équipements et de logiciels informatiques* ».

Ces règlements ont été approuvés par les personnes habiles à voter les 15 et 16 décembre 2014 et par le ministre des Affaires municipales et de l'Organisation du territoire le 8 janvier 2015.

Les présents règlements entrent en vigueur le 20 janvier 2015 et sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, durant les heures régulières de bureau, soit: du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 45, de 12 h 45 à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Donné à Montréal, arrondissement de Saint-Léonard, ce 20<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2015.

**Guylaine Champoux, avocate**  
**Secrétaire d'arrondissement**